

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

INSERTIONS: Annonces: la ligne. 25 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARANT, Libraire, Grand-Place, à Paris, chez MM. HAYAS, LAITRE & Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A Roubaix, aux bureaux du Journal. A Tourcoing, rue Nationale 13.

CANDIDATURE OFFICIELLE

Il s'est engagé hier, à la Chambre, à propos de l'élection législative de Coutances, un débat instructif.

M. de Cassagnac a prouvé au Gouvernement que tous ses maires avaient officiellement pratiqué la candidature officielle en faveur du candidat opportuniste, M. Briens.

L'orateur a également démontré que les juges de paix n'avaient pas été moins épris dans cette lutte que les agents administratifs.

Le ministre de l'intérieur et le garde des sceaux, mis en cause, sont montés à la tribune pour expliquer la conduite de leurs subordonnés.

M. Waldeck-Rousseau a plaidé les circonstances atténuantes. Il a essayé d'établir une distinction d'une insaisissable subtilité entre le maire faisant de la pression électorale dans l'exercice de ses fonctions, et le maire, usant de son titre, pour écrire aux électeurs que le candidat républicain est le candidat de son choix.

Quant à M. le garde des sceaux, il a loyalement reconnu l'immixtion d'un juge de paix, et il l'a blâmée.

Après le Seize-Mai, il suffisait qu'un maire ou un fonctionnaire quelconque fût convaincu ou même soupçonné de violation de la neutralité électorale, pour que ce simple soupçon devint une cause d'invalidation pour le député et de révocation pour le fonctionnaire public.

Aujourd'hui, on valide l'élection entachée de candidature officielle; on couvre — comme l'a fait M. Waldeck-Rousseau — les fonctionnaires compromis; on les blâme platoniquement — comme l'a fait M. Martin-Feuillée — s'ils ont dépassé toutes les bornes de la décence.

Autre temps, autres mœurs! Autre temps, autre justice! Un cas pendable, lorsqu'il est l'œuvre d'un conservateur, devient une œuvre pie lorsqu'il est l'œuvre d'un radical.

Ceux-ci peuvent tout entreprendre; ceux-là n'ont même pas le droit de légitime défense. Le scandale est retourné.

Nous avons assisté, il y a six ans, aux plus scandaleuses invalidations; nous sommes les témoins aujourd'hui de validations tout aussi scandaleuses.

On ne condamne plus des faits ou des hommes; on condamne des opinions. Et, comme si ce n'était pas assez de cette monstruosité, on y ajoute l'hypocrisie.

On fait l'éloge de la neutralité électorale; on recommande le respect absolu de la liberté du suffrage universel; on menace les fonctionnaires qui violent la majesté impassible des urnes. Mais tout cela n'est que mensonge.

Les fonctionnaires ambitieux savent que loin d'être blâmé d'avoir défendu le candidat républicain, la persona grata, ils recevront, avant peu, un avancement que les services les plus loyaux, et l'accomplissement le plus scrupuleux de leurs devoirs professionnels, ne sauraient leur valoir.

C'est ainsi qu'à chaque élection, les mêmes faits de pression électorale sont relevés à la charge des radicaux triomphants.

Quand les preuves manquent, les ministres nient; quand les preuves abondent, les ministres cherchent à les expliquer.

Mais qu'ils nient ou qu'ils avouent: les faits n'en demeurent pas moins comme la démonstration tangible que le Gouvernement pratique à chaque élection nouvelle, les actes qu'ils livraient jadis vertueusement, à la réprobation publique.

PIERRE SALVAT.

LES ÉVÉNEMENTS DU TONKIN

Les journaux officiels affirment que les nouvelles du Tonkin sont satisfaisantes. On nous télégraphie de Saïgon, disent-ils, que les communications entre la capitale, la concession française d'Hanoi et les bâtiments ancrés dans le fleuve ont lieu sans aucun empêchement.

Contrairement à ces affirmations, un journal radical prétend que le Gouvernement n'a aucune nouvelle précise, et qu'il est encore sans détails certains sur la mort du commandant Rivière. On ignore, ajoute ce journal, si le vaillant officier a été tué dans Hanoi même, ou s'il a péri dans une embuscade. Quand à l'histoire d'une provocation qui lui aurait été adressée par le commandant des troupes annamites, elle serait de pure invention.

En tout cas, on s'étonne et on s'émue de voir que le Gouvernement n'a pas encore communiqué à la presse les noms des soldats et des marins tués dans l'affaire du 19 mai.

Lettre d'un missionnaire M. l'abbé Béchét, le missionnaire français qui vient d'être décapité dans la province de Than-Hoa, était âgé de vingt-sept ans.

En 1880, il avait dit adieu à son pays, à sa famille, et il était parti pour le Tonkin, répondant à ceux qui voulaient encore, au dernier moment, le retenir: « Non, laissez-moi partir; je sens que quelque chose m'appelle là-bas, et je ne puis aller au ciel qu'une grâce; c'est de vivre au moins deux ans au Tonkin, pour qu'il me soit possible de faire quelque bien et

pour mériter ainsi le titre de missionnaire. C'est la seule gloire que j'ambitionne. » On ignore encore les détails de sa mort. C'est par une dépêche adressée au ministre de la marine et communiquée par ce dernier au supérieur des Missions étrangères de Paris que l'on a appris la fatale nouvelle.

La mère du missionnaire l'a accueillie avec une douleur profonde, mais résignée. Son fils était son unique soutien, sa consolation dernière et sa joie; mais elle acceptait la volonté de Dieu sans murmurer.

Il y a deux mois environ, l'abbé Béchét écrivait de Thanh Hoa à un de ses amis: « Les nouvelles de nos missions du Tonkin sont peu rassurantes. Les mandarins sont très excités par l'empereur Tu-Duc, et ils fomentent contre nos chrétiens des soulèvements qui ne tarderont pas à éclater. L'arrivée des Français à Hanoi a provoqué ici une grande colère contre les sauvages d'Europe, et si l'intervention de la France n'arrive pas promptement, nos missions sont perdues et nous verrons se renouveler les massacres qui ont ensanglanté le Tonkin en 1874. »

LA SANTÉ DU COMTE DE CHAMBORD

Il y a quelques jours encore certains journaux républicains persistaient à annoncer que la santé du comte de Chambord était loin d'être satisfaisante. Un rédacteur de l'Événement, à son retour de Russie, a obtenu une audience du comte de Chambord avec M. Cornely, rédacteur en chef du Clairon et un autre journaliste républicain, M. Alexandre Hipp, d'après lequel, « il ne me déplait pas », aurait-il dit, « de voir des journaux républicains, — puisque ce sont des Français. Il est bien entendu seulement qu'il ne sera pas question de politique, et que je traiterai ces messieurs comme des touristes curieux de visiter mon château, et désireux d'être fixés sur la question de savoir comment je me porte. »

Le rédacteur de l'Événement fait une description intéressante de Frohsdorff: « On se heurte à chaque pas à des souvenirs précieux. Ils ne sont plus étalés dans la galerie publique d'un musée, mais dans les vitrines intimes, sur les murs privés d'un chef de famille. »

« Voici le masque moulé de Henri IV, et son panache noir (car il portait aussi le panache noir), voici la statue équestre de Louis XIV, d'après Guilleminot, le portrait de Louis XV peint par Vanloo, le portrait de Marie-Antoinette par Mme Lebrun, le portrait de la duchesse de Berry et de la duchesse de Parme, et cent autres toiles de même valeur, et la montre de Charles X, et les armes de Louis XV; que sais-je encore? »

Le portrait de Marie-Antoinette est le plus précieux de la galerie. — Il porte encore les traces des coups de balonnette des gardes nationaux de 1830.

Mais une porte s'ouvre, donnant sur le cabinet de travail. Et nous nous trouvons en présence du comte de Chambord, qui se lève allègrement et vient à nous en souriant.

« Vous connaissez la physiologie du prince, je ne vous la décrirai donc pas. Le comte, aujourd'hui grisonnant, est plus petit que je ne l'imagine. Il est très gros, avec de toutes petites jambes. — Mais le

buste est beau, et d'une parfaite élégance. La claudication est légère. L'une des jambes est encore malade des suites d'un froissement des nerfs. Le comte peut néanmoins marcher facilement.

« Eh bien! vous voyez, messieurs, que je ne suis pas mort, nous dit-il avec un bon rire. — On prétend encore aujourd'hui que je viens de succomber à une attaque d'apoplexie ou à un étouffement provoqué par un caillot de sang. Ça m'ennuie qu'on raconte ces histoires, parce que je ne puis y répondre, mais vous êtes témoins, n'est-ce pas? que je n'ai pas encore besoin qu'on me porte en terre. »

« Et, d'un signe, il nous fait asséoir, et nous raconte l'histoire de son froissement nerveux. Mais grâce à des bains de boue qu'on fait venir d'Italie, la douleur cesse, et les nerfs ont repris leur position normale. »

Le comte de Chambord parle avec aisance et volubilité: « Ce qui m'a le plus frappé chez le comte de Chambord, c'est une gaité exubérante. Il aime à parler théâtre, connaît les potins parisiens, les artistes, les pièces nouvelles, qu'il va voir à Vienne. — Les vaudevilles l'amusent énormément. »

« Notre conversation a roulé sur des sujets multiples, sur notre voyage, sur les fêtes du couronnement, sur l'Allemagne, sur l'armée, sur la Hongrie, sur tout enfin. »

« Un moment, j'ai cru qu'il allait s'oublier et parler politique. — Vous avez vu l'Allemagne... C'est un pays bien organisé, n'est-ce pas? Une belle armée, hein? Ah! quand pourra-t-on réduire dans toute l'Europe les armées permanentes? Bismarck nous le propose bien de temps en temps, mais il refuse de nous donner l'exemple. »

On voit maintenant que les racontars de Paris et d'autres journaux de gauche ne reposaient sur rien de sérieux.

ENCORE M. WILSON

Le correspondant parisien du Courrier du Nord-Est adresse à ce journal cette communication intéressante: « J'ai, aujourd'hui, une histoire bien singulière à vous raconter. Il s'agit de M. Wilson, genre de M. Grévy, et de l'abus qu'il fait de cette qualité. »

« A la mort de Jules Sandeau, bibliothécaire du palais Mazarin, autrement dit de l'Institut, il y eut des contestations dans cette petite administration. C'était une question de logement; Jules Sandeau, outre le sien, en avait occupé un autre qui aurait dû appartenir à un des sous-bibliothécaires. Ce dernier logement devenu libre, tout le monde se le disputait, et les recommandations couraient le train. Il fut donné, finalement, la semaine dernière, à l'homme qui était protégé par M. le genre du président de la République. »

« Rien d'extraordinaire jusque-là. Mais attendez la fin. « Le vainqueur recevait une lettre ainsi conçue: « Monsieur, « Je vous informe que j'ai été assez heureux pour vous rendre le service que vous m'avez demandé relativement au logement à l'Institut. »

« En revanche, je vous demandais un autre service; je vous serais bien reconnaissant d'user de votre influence au profit d'un journal auquel je m'intéresse: la Petite France, dont un abonnement vous sera servi à partir de ce jour. »

« Ladite lettre est autographiée; les mots relativement au logement à l'Institut sont ajoutés à la plume. »

« Comme vous le voyez, c'est une circulaire faite spécialement en vue des nombreuses faveurs dont M. Wilson dispose. »

« Quant au service de la Petite France, il paraît qu'il n'est pas gratuit, et que les protégés s'empressent d'envoyer à l'administrateur un mandat de 20 fr. — ce qui, d'ailleurs, n'est pas trop cher payer un faveur. »

« La circulaire en question a été envoyée sous enveloppe fermée et, selon l'habitude bien connue du genre de M. Grévy, munie de cachet de la présidence qui dispense d'acheter des timbres-poste. »

Cette manière de se faire des abonnés payants n'est-elle pas merveilleuse? Seulement, comme la Petite France a besoin de beaucoup d'abonnés pour vivre — car le beau-père a absolument refusé de subventionner sur sa cassette le journal de M. Wilson — on peut calculer le nombre de faveurs que le genre est obligé de distribuer.

LE SCHLESWIG ET L'ALLEMAGNE

Le Landtag prussien a été saisi, dans sa séance de vendredi, d'une proposition du député danois Lassen, ayant pour objet le maintien de la langue danoise comme langue de l'enseignement dans les écoles primaires des districts nord du Schleswig, où la population est entièrement danoise et ne parle que le danois. Cette proposition a été appuyée par les dix-huit députés de la fraction danoise, dont les commentateurs ont fait mention dans le rapport de l'enseignement que les Danois annexés du Schleswig, et réclament le même droit pour leur langue maternelle.

La proposition a naturellement été repoussée avec véhémence par le ministre de l'instruction publique, M. Gossler, qui a déclaré qu'elle n'avait pour but que de maintenir dans l'âme des enfants le sentiment de la nationalité danoise, et il s'est écrié: « Il ne se trouvera jamais un gouvernement prussien pour laisser remettre en question l'état de choses créé par des traités réguliers et par la volonté de Dieu, ni pour consentir à laisser ébranler d'une façon quelconque les fondements de notre monarchie. » En invoquant les traités formels et la volonté de Dieu, le ministre prussien oubliait évidemment le traité de Prague, avec son article 5 et son préambule, dans lequel la Sainte Trinité est prise en témoignage et en garantie des engagements contractés, au nombre desquels figure expressément la rétrocession du nord du Schleswig au Danemark. Il est vrai que, depuis lors, l'Allemagne et l'Autriche se sont entendues pour éclipser chaque cette disposition.

On s'est occupé du Schleswig danois, le même jour, au Reichstag, à propos du budget de la guerre de 1883-85, dont le Parlement allemand est actuellement saisi. Après avoir approuvé le budget ordinaire, sauf une diminution de 3 1/2 millions de marcs sur le prix des fourrages, diminution par laquelle ce budget est ramené au chiffre du budget précédent de 1883-84, soit 204 millions de marcs (le budget de l'armée bavaroise non comprise), la Chambre a rejeté divers petits crédits extraordinaires pour construction de casernes ou agrandissement de camp de tir, entre autres un crédit de 300,000 marcs pour une caserne à Hadersleben en Schleswig. Cette construction était réclamée expressément et instamment par le ministre de la guerre, autant au point de vue politique que pour des raisons militaires. Il s'agis-

sait de bien prouver aux populations que le gouvernement était sûr du lendemain et qu'il considérait sa situation en Schleswig comme définitive, puisqu'il ne craignait pas d'y faire des dépenses d'établissement permanent.

Le crédit a été repoussé par des motifs d'économie, mais sans qu'aucune voix s'élevât pour faire allusion aux droits primitifs de la population danoise. M. Windthorst lui-même, le chef de la protestation hanovrienne, qui eût dû, ce semble, être plus accessible que les Prussiens de vieille date aux protestations du droit contre la force, a ignoré tout pour objection au crédit demandé: il valait mieux employer cet argent à créer un journal en langue danoise, qui, rédigé dans un bon sens, ferait plus d'impression sur la population que l'érection d'un grand caserne. —

« Nous sommes assez froids, a-t-il dit aussi, pour maintenir notre domination en Schleswig même sans caserne. » M. Windthorst, l'annexé hanovrien, a, du reste, il est à peine besoin de le rappeler, voté par acclamations, comme tous ses coreligionnaires du parti gauche et du centre, l'annexion de l'Alsace-Lorraine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier. Séance du mardi 11 juin 1883. Présidence de M. BRISSON. Demande d'invalidation

M. PAUL DE CASSAGNAC demande l'invalidation de l'élection de M. Briès, à Coutances, comme entachée de candidature officielle. M. PAUL DE CASSAGNAC demande pourquoi M. Savary n'est pas poursuivi comme dépourvu de ses fonctions de directeur de l'Union générale.

Il signale l'intervention des maires et des adjoints, dans l'élection de Coutances, au faveur de M. Briès. Il demande que le ministre veuille sur les élections départementales et l'engagement des droits de magistrats municipaux, pendant la période électorale.

M. WALDECK-ROUSSEAU, ministre de l'intérieur, répond que les maires sont révoqués, quand ils ne font leur mandat au service d'un parti. Mais les maires ont le droit de faire acte d'électeurs, en adressant une lettre aux électeurs.

M. MARTIN-FEUILLEÉ, ministre de la justice, répondant à la question de M. Paul de Cassagnac, dit qu'il a blâmé le juge de paix de l'arrondissement de Coutances, qui a signé une circulaire électorale.

L'élection de Briès est validée. Les conventions avec les Compagnies de chemins de fer

M. RAYNAUD, ministre des travaux publics, dépose les conventions avec les Compagnies de Lyon, du Nord, du Midi et de l'Est.

Sur la demande du ministre, les conventions sont renvoyées à la commission du régime des chemins de fer.

Le vinage L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi relative au vinage.

M. SALIS expose que de nombreuses protestations se sont élevées contre la proposition de M. Bernard-Lavergne; en fait remarquer que beaucoup de négociants avaient déjà versé sur les vins de 1882 de l'alcool pour lequel ils avaient payé le droit entier, et qu'ils seraient fondés à se réclamer du remboursement, si l'autorité n'avait maintenu le vinage à prix réduit. Dans ces conditions, l'orateur est d'avis qu'il faudrait mieux résoudre définitivement la question du vinage.

L'orateur soutient un contre-projet généralisant la proposition de M. Bernard-Lavergne dont il reproduit les principales causes, mais en en supprimant le caractère temporaire et exceptionnel.

Il conclut que le vinage soit contraire à l'équité, mais il aura l'avantage de diminuer la fraude qui se pratique actuellement. Il critique le traité de commerce franco-espagnol qui permet aux Espagnols d'introduire

LE CRIME DES AIRELLES

PAR SAINT-VERON

DEUXIÈME PARTIE LES DEUX AGENTS

IV La lanquette de M. Follefeuille

— Je veux dire que tous les hommes sont les mêmes. Ils jurent de ne jamais se consolés d'un refus, et le lendemain, on les retrouve faisant la cour à une autre: C'est ce qui est arrivé pour cet Anglais... Devinez quelle est la première personne que ma maîtresse a renoué en arrivant ici? — Mlle de Cornoussou.

— Cela prouve que la cour de cet insulaire ne sortait pas du cercle de la famille. La pupille du marquis et Mme de Lestanges étaient cousines — est-ce pas? — Oui, monsieur.

— L'Anglais n'était-il pas encore ici le jour où votre malheureuse maîtresse a été assassinée? — Il est parti ce soir-là aussitôt après le dîner.

— Savez-vous qu'il est tout de même heureux pour lui qu'il n'ait pas passé la nuit au château; on aurait pu l'accuser d'être l'auteur du crime? — Quelle drôle d'idée vous avez-là, monsieur le photographe: on voit bien que vous n'avez pas connu sir Arthur: lui devenant assassin par amour!... Mais c'est la chose la plus impossible du monde! Cet Anglais n'était pas un homme, c'était un glaçon!

— L'once venait de faire une découverte qui ne manquait pas d'importance: sir Arthur avait été un des soupireurs de la veuve.

Mais fallait-il en conclure qu'il fût son assassin? — Tout ce qu'on lui avait dit de ce personnage rendait cette supposition invraisemblable.

Non! un amour déçu ne pouvait pas être le mobile qui avait armé le coupable. Tout prouvait que la passion, qui se dénoue par le crime, n'existe pas chez ce flegmatique personnage, qui avait si vite pris son parti de sa déception.

La seule hypothèse acceptable était d'admettre qu'en frappant Mme de Lestanges, il poursuivait un double but: se venger d'une injure et se débarrasser d'un rival dangereux en le chargeant de son crime.

Cette explication, plus plausible que la première, ne les satisfaisait pas complètement. Ce profond machiavélisme lui paraissait contre nature; il était peu supposable chez un homme doué de toutes les faveurs de la fortune et de la naissance, et dont la vie, jusqu'alors avait été irréprochable.

Malgré toutes ces invraisemblances, il était décidé à diriger ses recherches de ce côté; mais il trouvait ses soupçons si peu fondés encore, qu'il était résolu à ne pas les avouer.

D'un autre côté, l'immixtion de Jousselin dans cette affaire le préoccupait, plein de foi dans l'innocence de Léon Gervais, il ne redoutait pas qu'il fût des aveux compromettants; seulement il craignait que son ancien subordonné ne parvint à pousser le prévenu à quelque imprudence.

— Il faut, se dit-il, que j'arrête Jousselin à temps; pour cela, il est indispensable que je pénètre jusqu'à lui... — Après avoir réfléchi: — Je crois que j'ai trouvé un bon moyen d'entrer dans la place, ajouta-t-il.

« Sa résolution prise, il annonça qu'il serait forcé de passer le reste de la journée au chef-lieu, pour livrer plusieurs cartes photographiques qui lui étaient commandées. »

« Il accepta la proposition que lui fit le marquis de le faire conduire dans une de ses voitures. »

« Avant de partir, le policier se munit d'une canne de forme assez bizarre: c'était un jonc dont la pomme ressemblait à une lanquette. »

« Ce fut à la porte du cercle qu'il se fit descendre: il savait que les habitués affluaient à ce moment, et qu'il y rencontrerait ses anciens commensaux. »

« Les conversations, lorsqu'il y entra, étaient fort animées; ce n'était plus de l'affaire des Airelles dont on parlait: un second événement avait fait oublier le premier. La question du jour était la nouvelle de l'arrestation d'un nihiliste russe, grave compromis, disait-on. L'avocat Poliveau n'avait eu garde de manquer cette occasion de critiquer un gouvernement assez rétrograde pour ne

pas utiliser sa personne. — A qui nous sert, s'écriait-il au milieu d'un groupe, de vivre sous une République qui n'est que nominale? N'est-ce pas plutôt de voir les dépositaires de l'autorité publique suivre non-seulement les errements des régimes déchus, mais encore de les dépasser en violences autoritaires à l'intérieur, et en servilisme à l'extérieur? »

« M. de la Vauvinière haussa les épaules en entendant cette diatribe plus passionnée que sincère. — Sur quelle herbe avez-vous donc marché aujourd'hui? demanda un habitué du cercle à l'avocat. — Est-il donc nécessaire que je signale le nouveau scandale que viennent de commettre les autorités locales? L'arrestation du jeune martyr russe, n'est-ce pas un de ces actes infâmes qui nous reportent aux plus mauvais jours de notre histoire? C'est une honteuse faiblesse vis-à-vis des despotes du Nord... Les ministres auront une interpellation soignée; je viens d'écrire à notre député. »

« Loin de s'émouvoir de cette menace, le procureur riait silencieusement. — Quel homme est cet Est-il vieux? Est-il jeune? demanda Follefeuille qui avait entendu des discours. — Il est jeune, c'est même un fort bel homme, riposta l'avocat; je liens ces détails des gendarmes qui ont fait la capture. — Alors je donnerais gros, dit le faux photographe, pour faire son portrait; il aurait un débit de curiosité considérable. — Vous pouvez être sûr que nos justiciers ne vous accorderont pas l'autorisation de le voir. — C'est ce qui vous trompe, M. Poliveau; je suis prêt à l'octroyer à M. Verlogéux,

puisque lui le désire, intervint le chef du parquet. — Acceptez, morbleu! fit l'aigle du barreau, en le poussant du coude; je vous re tiens deux douzaines d'éprouves. — Ici, tout le monde en prendra, ajouta un autre habitué. — Je vais vous signer la permission, fit M. de la Vauvinière. — J'accepte avec reconnaissance votre offre, monsieur le procureur, mais à une condition. — Quelle est-elle? — C'est que le Russe ne soit pas averti; s'il était prévenu il ferait des grimaces pour empêcher la ressemblance. — Il me semble cependant fort difficile que vous le sachiez poser devant votre objectif sans qu'il s'en aperçoive. — J'ai le secret de dissimuler si bien mon appareil qu'il devient à peu près invisible. Les auditeurs étaient fort intrigués de cette affirmation. — J'ai inventé ce petit instrument, fit le faux Verlogéux, en montrant sa canne lanquette; ceci est une boîte photographique miniature; je n'ai qu'à pousser un bouton, l'image se grave sur une plaque de très-petite dimension et fort sensible. — Alors on ne peut voir vos éprouves qu'à l'aide d'une forte loupe? objecta M. de la Vauvinière. — Avec un cliché Hélioptique, je puis obtenir des grossissements considérables. — C'est fort ingénieux, ajouta le chef du parquet; je vous permets de visiter le prisonnier sans témoins; je vous réclame une éprouve pour ma récompense. — C'est promis, monsieur le procureur; comme les bonnes choses ne doivent pas se remettre au lendemain, je vais de ce pas à la prison pour profiter du reste du jour. »

M. de la Vauvinière était enchanté de la mystification qu'il faisait à l'avocat Poliveau sa bête noire. Que de lazzi ne tomberaient pas sur lui lorsqu'on saurait plus tard qu'il avait fait adorer aux frères et amis, comme celui d'une victime, le portrait d'un obscur agent de police!

Le gouter au vu de la permission, ne fit pas la moindre difficulté pour introduire le visiteur auprès du Russe.

Avant de rendre compte de cette entrevue, nous devons faire connaître quel résultat avait obtenu l'envoyé de la police auprès du prévenu.

« Une sorte d'intimité n'avait pas tardé à naître entre eux; aux contes bleus que lui avait faits Jousselin, le fiancé de Mlle de Cornoussou avait répondu par le récit de ses tribulations. — C'est un homme très-fort, avait d'abord pensé le prétendu Russe; il n'a pas bronché; je n'ai pas remarqué la moindre variante entre la vision qu'il m'a faite et celle qu'il a servi aux juges. Nous verrons bien qui, de lui ou de moi aura le dessus? J'ai plus d'un tour dans mon sac à malice! et je lui en réserve un qu'il fera bien à s'avouer véritablement coupable. »

Savamment, il prépara son piège; voici comment il démasqua ses batteries. — Je suis assez inquiet, lui dit-il; jusqu'à ce jour, j'avais espéré que mon identité ne serait jamais assez bien établie pour justifier une demande d'extradition; malheureusement, avant de quitter la Russie, j'avais oublié mon portrait dans mon ancien logement; la police s'en est emparé, et aujourd'hui il est entre les mains de l'ambassade russe qui réclame mon arrestation comme coupable d'un crime de droit commun. Mes amis du dehors m'ont fait avertir que le parti le plus sage pour moi était de prendre l'air. »

(A suivre.)